

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE143

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Mathiasin et M. Molac

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , ainsi que des recommandations techniques pour réduire la vulnérabilité de leurs territoires au risque d'incendie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France est le quatrième pays européen le plus boisé avec 16,9 millions d'hectares de forêt sur son territoire métropolitain. L'importance de ses surfaces boisées la rend vulnérable au risque incendie de forêt, notamment en période estivale. Alors que le risque d'incendie se limitait jusque-là au pourtour méditerranéen, il touche désormais l'ensemble du territoire.

Afin d'accroître la prévention des risques, cet amendement propose qu'outre une carte des aléas permettant de cartographier, à l'échelle des communes concernées, les zones à risque d'incendies; l'Etat adresse aux communes des recommandations techniques pour réduire leur vulnérabilité face au risque d'incendie.